

Document 3 – Fonctionnement et financement de la politique industrielle européenne

Si la politique industrielle relève essentiellement de la compétence des États membres, elle est devenue dans les années 80 un enjeu européen grandissant. La Commission européenne prend ainsi des initiatives, sous la forme de stratégies ou de lignes directrices, afin d'accompagner la politique industrielle des États membres, de coordonner les actions nationales, ou de surveiller et d'analyser l'évolution des politiques industrielles. L'Europe doit faire du marché unique un environnement attrayant pour les entreprises et les industriels.

La Commission européenne clarifie ses objectifs : « stimuler la croissance et la création d'emplois en maintenant et soutenant, en Europe, une base industrielle forte, diversifiée et concurrentielle qui offre des emplois bien rémunérés, tout en émettant moins de carbone ». Le soutien à l'industrie européenne passe par un certain nombre d'actions, notamment :

- un accompagnement des mutations structurelles ; [...]
- le développement de pôles de compétitivité spécifiques ainsi qu'une approche intégrée pour soutenir la recherche et l'innovation, en passant notamment par des subventions et cofinancements ; [...]
- un soutien des PME leur rendant les financements plus accessibles et les aidant à s'internationaliser. [...]

www.touteurope.eu, 4 septembre 2013.

Document 4 – Politique des pôles de compétitivité

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont été créés pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation, et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs. [...]

L'industrie est un moteur de croissance pour l'économie française : elle est sa source principale d'innovation (90 % des dépenses de R&D) et de compétitivité (80 % des exportations). Elle exerce ainsi un effet d'entraînement sur le reste de l'économie. L'industrie française est confrontée à une double évolution de l'économie mondiale :

- l'internationalisation des échanges et des processus de production qui se traduit par une pression concurrentielle croissante ;
- l'avènement d'une économie de la connaissance dans laquelle l'innovation, la recherche – l'immatériel ou l'intelligence en quelque sorte – sont les vecteurs principaux de la croissance et de la compétitivité. C'est pourquoi une nouvelle politique industrielle qui combine mieux que par le passé le territoire, l'innovation et l'industrie est apparue nécessaire. Le rapprochement des acteurs [...] d'un même territoire [...] constitue en effet :
- une source d'innovation : la proximité stimule la circulation de l'information et des compétences et facilite ainsi la naissance de projets plus innovants ;
- une source d'attractivité : la concentration des acteurs sur un territoire offre une visibilité internationale ;
- un frein aux délocalisations : la compétitivité des entreprises est liée à leur ancrage territorial grâce à la présence des compétences et des partenaires utiles.

www.competitivite.gouv.fr